Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20261020-2026_244_DELIB-DE

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 20 OCTOBRE 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE VINGT OCTOBRE, A QUATORZE HEURES TRENTE, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.
Date de la convocation : 14 octobre 2026

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Stéphane de SALLIER DUPIN, Gwenaëlle AOUTIN, Jérémy ALLAIN, Isabelle RONNÉ-GUÉHO, Jean-Luc GUYMARD, Serge GUINARD, Jean-Luc COUËLLAN, France LE DOUARIN, Christophe ROBIN, Anne HERVÉ, Benoît DESPRES, Brice LE DOLEDEC, Yves RUFFET, Yvonnick GOUAULT, Nicolas BESREST.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Véronique DELAÎTRE, Rosalie LE BOËDEC, Caroline MORICE, Nathalie TRAVERT-LE ROUX.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Benoît DESPRFES

Délibération n°2026-244

Membres en exercice : 20 Présents : 16 Absents : 4 Pouvoirs : 0

AFFAIRES GENERALES
PARC D'ACTIVITES DES DINEUX (TREMEUR) - SERVITUDE AU PROFIT D'ENEDIS

ENEDIS a sollicité l'établissement d'une servitude de passage de réseaux électriques sur des terrains propriété de Lamballe Terre & Mer, situés dans le parc d'activités des Dineux à Trémeur, en vue d'améliorer la qualité de l'alimentation du réseau public de distribution d'électricité

Les travaux consistent à poser un câble souterrain basse tension en limite de la parcelle cadastrée OC 1610 et en limite de la parcelle OC 1621 dans une tranchée de 3 mètres de large. Cette servitude est consentie sans aucune indemnité.

Vu la délibération n°2026-232 du Conseil communautaire du 29 septembre 2026 relative aux attributions déléguées par le Conseil au Bureau, notamment, pour conclure toute convention de servitude,

Considérant les plans transmis aux membres du Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré :

Le Bureau communautaire :

- CONCEDE à ENEDIS une servitude d'implantation d'un câble souterrain basse tension dans une tranchée de 3 m de large en limite de la parcelle OC 1610 et en limite de la parcelle 0C 1621 (longueur totale de la canalisation 264 ml),

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20261020-2026_244_DELIB-DE

- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer la convention, l'acte notarié, qui en découle, et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)
POUR EXTRAIT CONFORME,
A Lamballe-Armor, le
Le Président,
Thierry ANDRIEUX

Signé par : Thierry ANDRIEUX
Date : 23/10/2026
Qualité : Président de Lamballe Terre & Mer

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LAMBALLE TERRE & MER -22-